

## EPCI DU BASSIN DE LANDRES

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre à vingt heures au Foyer Municipal de Mercy le Bas, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

#### COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

##### Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MIRJOLET  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
22/10/2015

##### Etaient représentés :

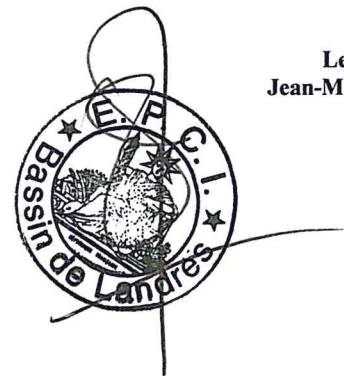
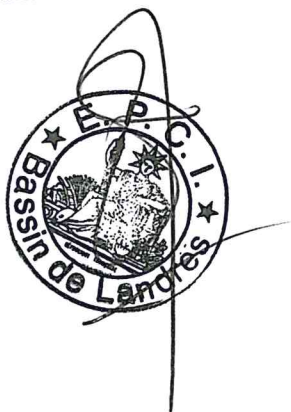
Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI est représenté par M. LEON  
M. BRUSCO est représenté par M. FISCHESSE G.  
Mme KINTZINGER est représentée par Mme DONETTI  
Commune de TRIEUX : Mme SABBA est représentée par M. GOURY  
Mme MASCELLI est représentée par M. MIRJOLET  
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme WAWRZYNIAK est représentée par M. STACHOWIAK

Date de publication : 29/10/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 29/10/2015

Secrétaire de séance : Mme CROCIATI Liliane

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

**OBJET : Vente parcelle à la SCI FY sur la commune de Trieux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de l'EPCI du Bassin de Landres et notamment la zone d'activités artisanale et commerciale de Trieux,

Vu la demande de la SARL BK AUTO représentée par ses gérants, Monsieur KADOUCI Farhadine et Monsieur BOUROUIS Abdelyassine d'acquérir la parcelle section AC n° 678 pour 00 ha 07 a 55 ca pour y construire un magasin de voitures haut de gamme,

Vu le document d'arpentage,

Vu la déclaration préalable de divisions établie par Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres le 24 juillet 2015,

Vu les délibérations du conseil communautaire relatives à la construction d'un atelier relais n° 32 destiné au même projet et aux mêmes gérants,

Considérant que ce projet a été abandonné faute de moyens financiers, alors que des études avaient été réalisées et financées,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2014 décidant de vendre à la SARL BK AUTO la parcelle section AC n° 678,

Vu la demande de Messieurs KADOUCI et BOUROUIS de réaliser la cession au profit d'une SCI, SCI FY, qu'ils ont constitué pour réaliser ledit projet,

Après avoir entendu Monsieur le vice-président chargé du développement économique,

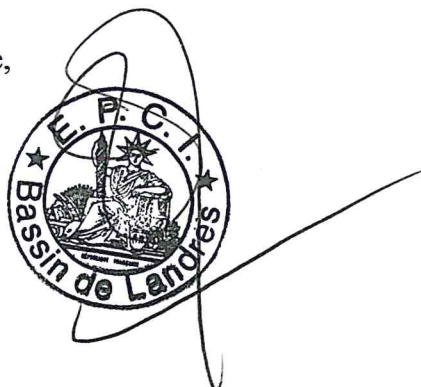
Après avoir entendu Monsieur le président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre la SCI FY gérée par Monsieur KADOUCI Farhadine et Monsieur BOUROUIS Abdelyassine, la parcelle section AC n° 678 pour 00 ha 07 a 55 ca sise à Trieux pour un montant de 23.832 € dont 3.832 € de TVA sur marge incluse.

- D'autoriser Monsieur le président de l'EPCI du Bassin de Landres et/ou Monsieur le premier vice-président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer l'acte authentique de vente.

Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20151027-2015-069-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2015  
Date de réception préfecture : 29/10/2015